Question écrite du groupe Bordeaux Ensemble

Question écrite du groupe Bordeaux Ensemble présenté par Alexandra Siarri sur le déménagement du réseau Paul Bert à Caudéran.

Monsieur le Maire,

Mesdames et messieurs les élus,

Au nom de notre groupe, j'ai eu l'occasion de vous interroger à deux reprises, par écrit, sur le déménagement du réseau Paul Bert à Caudéran.

Par une lettre du 17 novembre, vous nous assuriez du fait que vous nous ferez parvenir les avancées de la concertation en cours à ce sujet. Nous avons appris par voie de presse que l'immeuble avait été préempté par Incité Bordeaux Métropole Territoires. Cette préemption par la Ville est intervenue deux jours avant la dernière réunion de médiation du 9 décembre dernier.

Notre groupe est attaché à l'offre de service au public et au rôle du réseau Paul Bert en matière de cohésion sociale dans un quartier qui s'est considérablement transformé ces dernières années.

Aussi souhaitions-nous vous interroger sur l'avenir que vous envisagez pour le site actuel du réseau Paul Bert ? Comment la fonction de centre social dans le quartier est-elle envisagée pour l'avenir ? Quels sont les termes exacts de la médiation menée entre vous et le réseau Paul Bert ?

MME SIARRI

Merci Monsieur le Maire. Je vais faire court même si le sujet est vraiment d'importance. Je regrette d'avoir eu à poser finalement cette question écrite…

M. LE MAIRE

Vous pouvez la retirer.

MME SIARRI

Non parce que le problème, si on écrit cette question, c'est parce que nous vous avions écrit au sujet du réseau Paul Bert. On avait eu aussi quelques échanges téléphoniques pour vous dire à quel point on était sensibles à ce qui pourrait se passer sur ce réseau et sur le fait que l'on souhaitait autant que possible être tenu.e.s au courant aussi pour accompagner un sujet qui était complexe. Malheureusement, on a les informations par la presse sans savoir si ce qui est dit est tout à fait exact. L'affaire est quand même assez grave puisqu'il s'agit du départ d'un centre social et le quartier de Bordeaux centre n'en compte que deux sur un quartier où on sait, les un.e.s et les autres, que les poches de précarité sont importantes et la circulation, aussi, de gens en très grande difficulté s'est intensifiée notamment depuis évidemment cette crise sanitaire.

On apprend par la presse que le réseau Paul Bert quitte un lieu, que la précédente majorité - avec Véronique FAYET - avait facilité l'installation. On a toujours suivi le développement de ce centre social. On avait même largement contribué à l'augmentation de sa subvention de fonctionnement puisque l'on était quand même assez conscient.e.s de l'importance et de l'implication du travail qui y était produit. On apprend que ce centre s'en va pour pouvoir s'installer à Caudéran. On entend que Caudéran peut être un bon lieu d'accueil puisque 10 % des gens vivent en dessous du seuil de pauvreté et que Caudéran n'a que deux centres sociaux. On est évidemment considérablement inquiet.ète.s par l'idée que ce centre social puisse partir sans savoir par quelle autre structure ce centre sera remplacé, sur ce lieu qui est aujourd'hui un lieu connu, mais aussi sur les habitudes des gens qui côtoient ce lieu et puis plus largement sur l'écosystème auquel ce lieu participait.

On avait eu lors d'un dernier Conseil municipal avec Monsieur Amine SMIHI une intéressante délibération sur un travail de la médiation qui était réalisé. On sait que la médiation ne peut pas bien fonctionner si elle n'a pas des lieux qui permettent d'accueillir les gens qui sont approché.e.s par les médiateurs.

On est donc inquiet.ète.s profondément de ce qui se passe sur ce secteur, des risques de cohésion sociale avec le départ. On trouve aussi que sur la forme et la manière, c'est assez particulier, cette façon de faire, de vendre ce bâtiment, de considérer aussi que, finalement, la puissance publique n'a pas grand-chose à dire sur ce départ.

Et puis pour en finir, je me pose aussi la question, question toute simple : « Quel élu chez vous est en charge des centres sociaux ? ». Je pense qu'un certain nombre d'entre vous est en régulation avec eux, mais finalement y en a-t-il un qui pilote les centres sociaux, les reçoit et aborde avec eux ce qui fait la spécificité d'un centre social qui n'est pas exclusivement le fait aussi de prendre en considération et en attache la jeunesse.

M. LE MAIRE

On va répondre à votre question, je vais passer la parole à Claudine BICHET, mais avant, je tiens à vous rappeler, Alexandra, des règles que vous êtes censée connaître. Normalement pour une question écrite, on lit la question. Éventuellement, on la résume. Vous avez fait une question écrite de 10 lignes et une intervention qui doit en compter 150. J'exagère à peine. Essayez de respecter le formalisme des

questions écrites, cela nous permettra de gagner du temps et je donne la parole à Claudine BICHET pour vous répondre.

MME BICHET

Madame la Conseillère municipale, je vais tâcher de répondre au mieux à toutes vos interrogations, sachant que c'est effectivement une situation qui nous préoccupe également et que nous suivons tous les jours au plus près, d'autant que les choses n'ont pas cessé d'évoluer durant ces dernières semaines, ces derniers mois. Je vais essayer de vous présenter l'état des lieux à date de la situation telle que nous la connaissons.

Effectivement, la Ville de Bordeaux a appris l'été dernier la volonté du réseau Paul Bert de déménager de son centre social à Caudéran. Lorsque le projet de Caudéran nous a été présenté, la vente du bâtiment du centre-ville à CG Finance, acteur de l'hôtellerie haut de gamme, était déjà conclue pour un montant de 3,6 millions d'euros, frais d'agence inclus.

Le réseau Paul Bert mène effectivement, depuis maintenant 15 ans, une action sociale remarquable au centre-ville de Bordeaux. Le parti pris de faire ensemble, inhérent à l'action du réseau, a permis l'accompagnement vers l'autonomie sociale et économique de personnes particulièrement vulnérables auquel d'autres modèles du travail social n'auraient peut-être pas pu répondre. À l'heure d'une aggravation de la crise économique et sociale due à la crise sanitaire, il est absolument essentiel de préserver une activité de centre social au centre-ville avec des prestations comparables à celles mises en place actuellement par le réseau Paul Bert.

De fait, malgré la possibilité de conventionner quelques logements étudiants dans une auberge de jeunesse haut de gamme, l'offre proposée par CG Finance ne permet pas de répondre à cet impératif.

La tension foncière du centre-ville ne permet pas non plus d'imaginer le développement d'un autre centre social sur un autre emplacement du quartier. De ce fait, le réseau Paul Bert et Incité sont entrés en médiation dans l'objectif de trouver conjointement une solution permettant de maintenir une offre sociale pour le quartier.

Les échanges en médiation ont essentiellement permis d'affiner conjointement les scénarii qui permettraient d'atteindre les objectifs des uns et des autres.

Après une étude approfondie, deux possibilités permettent d'atteindre l'objectif municipal. Soit le réseau Paul Bert maintient son activité sur place, soit un prix de vente plus compatible avec les réalités des acteurs de la solidarité permet le développement d'un nouveau projet aux prestations sociales comparables.

Aucune de ces possibilités ne permet au réseau Paul Bert d'assurer financièrement son déménagement à Caudéran. De ce fait, la médiation, dont la dernière séance a eu lieu le 9 décembre 2020, a donné lieu à une décision de préemption préparée la veille, le 8 décembre, pour se conformer aux obligations de présentation en Préfecture. La décision de remettre le document et ainsi de le rendre effectif n'a toutefois été prise qu'à l'issue de la séance du 9 décembre. C'est d'ailleurs par huissier qu'a eu lieu le 10 décembre la remise de ce document au réseau Paul Bert.

Pour autant, la médiation reste active, c'est un exercice nouveau à Bordeaux dans le cadre d'une démarche de préemption qui permet de mieux concilier des intérêts divergents dans le cadre d'un dialogue toujours maintenu. La Ville et la Métropole travaillent toujours avec le réseau Paul Bert sur les différentes formes de soutien de leur projet.

À ce jour, plusieurs procédures sont en cours. Le réseau Paul Bert et CG Finance ont lancé une procédure en annulation de la préemption. En parallèle, le réseau Paul Bert a initié un recours en contestation du prix auprès du Juge de l'expropriation. Deux procédures en référé suspension ont été étudiées par le Juge, l'une par le réseau Paul Bert et l'autre par CG Finance. Si le juge a écarté la suspension demandée

par le réseau Paul Bert, il a retenu celle de CG Finance en raison d'un vice de forme qui semble dû à un bug informatique des Domaines.

Nous ne préjugeons donc pas du résultat de ces différentes procédures sur le fond. En tout état de cause, nous avons à cœur de disposer en centre-ville d'un centre social favorisant la mixité sociale dans toutes ces activités et visant l'accompagnement des plus vulnérables.

Pour ce faire, nous étudions actuellement avec Incité et la Métropole des scénarios de remise en état du bâtiment afin de pouvoir préserver un projet social et des logements conventionnés ou destinés à l'accompagnement des plus précaires.

M. LE MAIRE

Merci. Il y a une deuxième question qui est posée par Madame CERVANTÈS. Je rappelle qu'il n'y a pas de débat.

MME LECERF

Pour les centres sociaux, Madame SIARRI, c'est moi.

M. LE MAIRE

Et Sylvie SCHMITT aussi un peu pour partie.

MME SIARRI

Désolée, mais j'ai pas du tout compris où on en était. Pour le réseau Paul Bert, je n'ai pas du tout compris.

M. LE MAIRE

Écoutez, on vous a donné l'état de la situation, mais comme je le disais, il n'y a pas de débat. On vous a donné l'état du dossier de façon, à mon avis, très claire, vous donnant même le résultat de procédures judiciaires en cours. Je le rappelle, il n'y a pas de débat ni de commentaire des réponses apportées.

M. LE MAIRE

Madame CERVANTÈS, vous souhaitez également poser une question.